

1 Cour pénale internationale.
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngäïssona* — n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 5 septembre 2022.
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 43*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:43:27] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1339 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:54] Bonjour à toutes et
17 tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:43:59] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Messieurs les juges.
21 La situation en République centrafricaine II, l'affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot*
22 *Yekatom et Patrice-Édouard Ngäïssona* ; référence : ICC-01/14-01/18.
23 Et je vous rappelle que nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:16] Étant donné qu'il y a
25 des circonstances particulières, je vais m'adresser directement au témoin sans la
26 présentation des parties.
27 Bonjour, Monsieur le témoin.
28 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:44:35] Bonjour, Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:40] Monsieur le témoin,
2 je vois que vous portez un masque ce matin. Il n'y a plus de politique sanitaire en
3 vigueur à la Cour, donc, vous n'avez pas besoin de porter de masque. Il serait
4 préférable que nous puissions voir votre visage afin que nous puissions percevoir
5 comment vous vous sentez. Donc, si vous n'avez pas de raison impérieuse de porter
6 un masque, je vous demanderais de bien vouloir le retirer. Merci, Monsieur le
7 témoin.

8 Monsieur le témoin, on nous a informés que vous ne vous sentez pas bien et que
9 vous avez apporté des corrections à la déclaration que vous avez faite vendredi.
10 Pouvez-vous nous expliquer un petit peu ce qui vous arrive et ce qui se passe ? Et
11 pour ce faire, nous allons passer à huis clos partiel.

12 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 45)*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:45:49] Nous sommes à audience à huis clos
14 partiel.

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (*L'audience est levée à 9 h 51*)